

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 décembre 2021

EN FAVEUR DE L'ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE INDÉPENDANTE - (N° 4612)

Retiré

SOUS-AMENDEMENT

N° 133

présenté par

M. Charles de Courson

à l'amendement n° 107 de Mme Verdier-Jouclas

ARTICLE 3

À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« l'ensemble des patrimoines professionnel et personnel »

les mots :

« son seul patrimoine professionnel ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte même.